



*Penser le territoire
façonner l'avenir*

Montréal, le 4 juillet 2019

Objet : Consultation sur le projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables)

Madame, Monsieur,

L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) a pris connaissance du projet de Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables, et tient à vous transmettre ses commentaires. Ces derniers sont inspirés par la mission de protection du public de l'OUQ.

La récente décision du gouvernement du Québec de mettre un frein au développement en zones inondables est essentielle pour la suite des choses. Plus qu'une simple décision d'aménagement, il s'agit en effet d'un premier pas vers une meilleure intégration et une plus grande résilience de nos milieux de vie face aux bouleversements climatiques. Celui-ci prend d'ailleurs tout son sens dans l'intention claire de nos élus de se donner quelques mois pour réfléchir à des solutions durables, en s'appuyant notamment sur les avis des scientifiques et des experts. Cette volonté s'exprime aussi dans la première série de consultations publiques qui se tient cette semaine, aux quatre coins du Québec, au sujet de l'aménagement du territoire en zones inondables. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce désir de repenser ensemble les tenants et aboutissants de notre occupation du territoire, et l'OUQ souhaite, une fois de plus, réitérer son engagement à participer aux démarches à venir.

D'autant plus que notre occupation du territoire est complexe et diversifiée ayant évolué au gré de l'histoire et des particularités de nos villes et villages. Ainsi, de Gatineau à Beauceville, en passant

par Montréal, Victoriaville et Québec, chacune des municipalités de la province développe son propre rapport au territoire et vit, à sa manière, les changements qui bouleversent ce dernier depuis quelques années.

Surtout, il nous apparaît crucial d'ancrer la réflexion au sujet des inondations dans une perspective plus vaste, et qui dépasse la seule révision du cadre réglementaire établi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Il en va de la préservation de nos milieux humides et de nos terres agricoles, mais aussi, de notre capacité à bien intégrer nos réseaux de transports collectifs et actifs, et de notre aptitude à protéger nos paysages et notre patrimoine. Plus encore, il en va de la consolidation de nos milieux de vie et de leur adaptation aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Un impératif fondamental dans le contexte d'urgence climatique actuel. Car plus que des dommages physiques, les catastrophes naturelles des dernières années – qu'elles prennent la forme d'inondations, de tornades, de pluies diluviennes ou d'épisodes de canicule intense – sont avant tout des drames humains, qu'il faut aborder avec plus de sensibilité que seulement des enveloppes budgétaires et de simples blocs de béton.

Certes, la révision des lois et des règlements en vigueur est louable et nécessaire. Les élus et les professionnels municipaux le rappellent d'ailleurs fréquemment : le fardeau administratif actuellement en place occupe trop de leur temps et limite leurs interventions sur le terrain. Une première étape serait déjà de tester les outils intégrés à la loi 122 qui accordent une plus grande autonomie aux gouvernements de proximité. Citons, à titre d'exemple, la politique de participation publique.

Il ne faut cependant pas oublier que, si les municipalités doivent être autonomes dans leurs moyens d'action, c'est à l'État que revient le rôle de gardien de l'aménagement durable du territoire québécois dans le but de préserver l'intérêt collectif. Intérêt collectif qui, pour prendre tout son sens, devrait se traduire par l'adoption d'une Politique nationale d'aménagement du territoire — ce que l'OUQ défend depuis plus de dix ans. Car, encore une fois, il est bon de rappeler qu'une révision de la LAU ne saurait venir, à elle seule, à bout des incohérences qui jalonnent nos manières de bâtir et de vivre notre territoire.

Qui plus est, cette réflexion devra nécessairement s'arrimer à une remise en question profonde du cadre fiscal municipal qui, pour être efficiente, devra aller bien au-delà d'un simple transfert de

point de taxe. Car soyons réalistes, la nouvelle entente fiscale et budgétaire prévue pour cet automne ne suffira pas à adapter la fiscalité municipale aux réalités du 21^e siècle, il faudra donc poursuivre le dialogue au-delà des négociations en cours entre le gouvernement et le milieu municipal. Toutes les réformes en matière d'aménagement doivent désormais se faire en partenariat entre les professionnels, les scientifiques et la société civile. Le territoire est notre patrimoine commun.

Il serait donc dommage de nous arrêter en si bon chemin : agir pour comprendre et prévenir les épisodes d'inondation est, nous le rappelons, essentiel, mais il faut aussi saisir cette occasion pour se doter d'une vision globale de notre territoire, d'engagements communs ambitieux, et d'objectifs de planification clairs et mesurables. Il en va de la pertinence, voire de la pérennité des actions qui seront prises dans les prochains mois.

En conclusion et pour résumer, voici donc les trois principales recommandations de l'Ordre des urbanistes du Québec :

- Se baser sur les expertises diversifiées des scientifiques et des experts en amont du débat
- Faire précéder la révision du cadre réglementaire (LAU, LPTAAQ, etc.) de l'adoption d'une Politique nationale d'aménagement du territoire
- Réviser la fiscalité municipale afin de l'adapter aux défis qui attendent les municipalités

En vous remerciant de nous avoir permis de nous exprimer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

Le président de l'Ordre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sylvain Gariépy', written in a cursive style.

Sylvain Gariépy, urbaniste